

## BUREAU SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 16 JUIN 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 10 juin 2025 à 16 heures, le Bureau syndical, légalement convoqué le 16 juin 2025, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

### DÉLIBÉRATION N° 25-53

**Objet : Marché n° 25COLO2 - 2025\_8\_AOO « Réception et traitement des appels du numéro vert du Sigidurs » - Attribution**

**Nombre de membres en exercice : 12**

**Membres présents : (8)**

Mesdames M. BIDEL, M. CAUMONT, C. DELPRAT, M. HINGANT,  
Messieurs G. DARAGON, J.C. GENIÈS, M. MAQUIN, R. PY.

**Membres absents excusés ayant donné procuration : (0)**

**Membres absents excusés : (3)**

Monsieur C. DIARRA, P. HADDAD, Y. MURRU.

**Membres participant en visioconférence, ne prenant pas part aux votes : (1)**

Messieurs F. BOUCHE.

**Madame CAUMONT expose :**

**Bases légales :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°20-40 du Comité syndical en date du 14 septembre 2020 donnant délégation de compétence au Bureau syndical, notamment d'approuver et d'autoriser le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, dont le montant est compris entre 40 000 et 1 000 000 € HT, ainsi que de passer l'ensemble des actes et avenants correspondants à ces marchés, après avis le cas échéant, de la Commission d'appel d'offres,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 juin 2025,

**Contexte :**

Le SIGIDURS est notamment compétent en matière de collecte, du traitement et de la prévention des déchets ménagers, garantissant un service public efficace et respectueux de l'environnement. Afin d'améliorer la gestion des demandes des administrés et optimiser les services, les appels du numéro vert ont été externalisés.

**Objet du marché :**

Ce marché recouvre des prestations de services pour la prise en charge et le traitement des appels du numéro vert du SIGIDURS. Il couvre principalement les thématiques suivantes : la collecte des déchets, la livraison et la maintenance des conteneurs, les consignes de tri, l'accès aux déchèteries et les types de déchets acceptés ainsi que la fourniture de composteurs. Ce marché n'est pas alloti.

**Durée et estimation du marché :**

La durée ferme de ce marché est de deux (2) ans, renouvelable de manière tacite deux (2) fois un an sans que la durée totale du marché ne puisse excéder quatre (4) ans.

L'enveloppe financière prévisionnelle de ce nouveau marché est d'environ 950 000 € TTC sur la totalité de la durée du marché, soit quatre ans.

**Les offres ont fait l'objet d'une analyse selon les critères suivants :**

➤ **Critère n°1 : Prix (50 points)**

Le critère prix est jugé à partir du document « Détail Quantitatif Estimatif » (D.Q.E) que les candidats doivent remplir et remettre à l'appui de leur offre, selon les modalités de l'article 7.7 ci-dessous.

L'offre la moins-disante obtiendra la note maximum sur le critère prix.

➤ **Critère n°2 : Valeur technique (50 points)**

Ce critère est jugé sur la base du mémoire technique du candidat selon les sous-critères suivants :

**Moyens humains (20 points)**

- Moyens humains affectés au contrat (effectif, qualification...)
- Modalités d'encadrement affectés au contrat (effectif, niveau de compétence, organisation astreinte...)
- Formation des agents ;

**Qualité de la prestation (15 points)**

- Reporting et statistique ;
- Organisation détaillée de la prestation (méthodologie) ;
- Suivi de la prestation

**Moyens techniques et matériels (15 points)**

- Moyens techniques mis à la disposition du personnel (matériel informatique, logiciel, téléphone...)

**Analyse des candidatures et des offres :**

Dans le cadre de la consultation deux entreprises 4 entreprises se sont portées candidates et ont déposé une offre :

- CONTACT MEDIA
- SCOP'IT
- SOFRATEL
- ALTRA-PHONE

Les 4 offres sont recevables.

**Classement final :**

Après analyse, l'offre de **CONTACT MEDIA** est la mieux-disante.

**Attribution du marché :**

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 juin 2025 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection et de se prononcer sur le choix du titulaire du marché.

Après présentation du rapport d'analyse des offres et compte tenu des éléments exposés, il est proposé de retenir le candidat : la société CONTACT MEDIA.

Après examen du rapport adressé aux membres du Bureau syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Le Président entendu et **le quorum étant atteint**, le Bureau syndical, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'attribution du marché 25COL02 « Réception et traitement des appels du numéro vert du Sigidurs ».
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes décisions et mener toutes actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à sa notification au nom et pour le compte du Sigidurs, puis à prendre toutes décisions nécessaires à son exécution.
- **DIT** que les dépenses inhérentes à l'exécution de ce marché seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**Le Président du Sigidurs,**

**Le Secrétaire de séance,**

**Maliha CAUMONT**



Acte exécutoire le 27/06/25 (reçu par le contrôle de légalité et publié le 27/06/25)